



Devenez

- **Gestionnaire de biens locatifs ou copropriété**
- **Négociateur**

## BTS des Professions Immobilières

Formation diplômante / Contrat d'apprentissage  
(cette formation peut également être suivie en contrat de professionnalisation sous réserve des accords de branche)

Les professions immobilières ont pour activité la gestion et la négociation de biens immobiliers ainsi que les opérations de promotion immobilière. Elles s'exercent au sein de cabinets d'administration de biens, d'agences immobilières, de sociétés immobilières, de sociétés de promotion / construction, d'entreprises ou de collectivités qui gèrent leur propre patrimoine immobilier.

### Emplois visés :

- **Gestionnaire de biens locatifs** chargé d'administrer des biens immobiliers pour le compte de propriétaires privés ou institutionnels (prospection de propriétaires, prise de mandats, conseils aux propriétaires, recherche de locataires).
- **Gestionnaire de copropriété** chargé de gérer sur les plans administratif, comptable et technique des immeubles en copropriété (prospection de copropriété, préparation des assemblées générales, administration des immeubles, gestion des risques).
- **Négociateur immobilier** chargé de prospecter acheteurs et vendeurs afin de parvenir à la conclusion de ventes (prospection de propriétaires, prise de mandats, conseils, recherche d'acquéreurs).

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le titulaire du **BTS des Professions Immobilières** doit être capable de :

- Administrer des biens immobiliers pour le compte des propriétaires
- Gérer des immeubles de copropriété
- Prospecter acheteurs et vendeurs d'immeubles

### VALIDATION

Cette formation est validée par un diplôme de l'Éducation Nationale intitulé Brevet de Technicien Supérieur des Professions Immobilières

### CONDITIONS D'ACCÈS

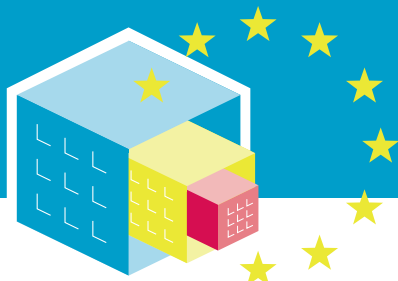
- Être titulaire d'un baccalauréat et être âgé de moins de 26 ans

### PUBLIC

Salarié (période d'essai : deux mois).

### FORMATEURS

Équipe pluridisciplinaire composée d'intervenants professionnels et/ou diplômés



# ACADÉMIE EUROPÉENNE DE L'IMMOBILIER

## PROGRAMME

Français  
Langue vivante étrangère  
Économie générale et économie d'entreprise  
Droit général  
Techniques commerciales appliquées aux affaires immobilières  
Gestion comptable, financière et fiscale des affaires immobilières  
Gestion administrative des affaires immobilières  
Techniques du bâtiment  
Techniques de communication professionnelle

## DATE ET DURÉE

**Durée de la formation** : 1350 heures sur 24 mois  
Droits universitaires à acquitter.  
De septembre 2012 à juin 2014

## HORAIRES ET LIEU DE LA FORMATION

08h30 - 12h00 et 13h00 - 16h30 / CCI Formation Metz

## FINANCEMENT

Rémunération\* :

Niveau de formation	- de 21 ans	de 21 à 26 ans	26 ans et plus
Au moins titulaire d'un Bac Professionnel ou diplômé professionnel de niveau IV	65 % du SMIC	80 % du SMIC	SMIC **
Autre	55 % du SMIC	70 % du SMIC	SMIC **

\* réservée aux titulaires d'un contrat de professionnalisation\*\*ou 85 % du salaire conventionnel

**Rémunération (apprenti) :**

Age	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
16 - 17 ans	25 %	37 %	53 %
18 - 20 ans	41 %	49 %	65 %
21- 25 ans	53 %	61 %	78 %

## RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES FINANCIERS

### EMPLOYEUR

Exonération totale des charges sociales et patronales sur le salaire de l'apprenti.

### APPRENTI

Exonération totale des cotisations sociales salariales.  
Exonération d'impôt sur le revenu plafonnée.  
Remboursement des frais de déplacement domicile -> CFA.  
Statut « salarié » + carte d'« étudiant en apprentissage ». (Nombreux avantages financiers : CROUS, loisirs, transports, banques..).

## RESPONSABLE DE FORMATION

**David POIRÉ**

CCI Formation

03 87 39 46 37

[dpoire@moselle.cci.fr](mailto:dpoire@moselle.cci.fr)